

„ l'oppression & de rétablir dans la liberté les
 „ habitans de ces contrées, jadis heureuses,
 „ libres & loyales „

“ Ordonne à tous les prisonniers américains
 „ qui voudront retourner dans leurs différentes
 „ provinces d'être prêts à s'embarquer au pre-
 „ mier ordre. Le Sr. Murray, commissaire ;
 „ fera la visite des bâtimens destinés à les
 „ transporter ; ayant un soin particulier qu'ils y
 „ soient pourvus de bonne & saine nourriture,
 „ de vêtemens , & que l'on prépare tout ce
 „ qui peut être nécessaire dans le passage à ces
 „ infortunes. Ils doivent regarder leurs provinces
 „ respectives comme leurs prisons , & y demeurer
 „ jusqu'à ce qu'ils aient la permission d'aller
 „ ailleurs, ou l'ordre de se présenter devant le
 „ commandant en chef de cette province „

Un particulier d'Irlande vient de faire
 un testament singulier dont voici quelques
 traits. “ Il y a trois jours entiers que je
 consulte la raison & l'humanité pour savoir
 à qui je dois laisser les biens qu'il faut que
 j'abandonne en quittant la vie ; tout bien
 considéré je méprise les préjugés ordinaires ;
 & quoiqu'on en puisse dire après moi, voici
 mes dispositions pour que les amis fideles
 qui ont contribué à mes plaisirs, sans y
 être excité par le vil appât du gain, puissent
 ressentir les effets de ma bienveillance autant
 que leur nature le comporte ; je legue au
 Sr. Moran quatre acres & demi de pâturage
 que je le charge d'employer à l'usage de mes
 deux vieux serviteurs, ma jument baie, &
 mon cheval chatain à courte queue. La pre-
 mière m'a porté avec une sagesse exemplaire
 pendant 21 ans, & le second a rendu le
 même service à mon valet pendant 11. Ces
 deux aimables créatures jouiront en proprié-
 té